

iques, qui n'ont pas leur équivalent dans la pharmaceutique le plus élaborée.

Combien de maladies chroniques et des plus graves, ne sauraient relever de la matière médicale. Par quels médicaments par exemple, corrigerez-vous la diathèse arthritique? Avec quelles drogues ferez-vous disparaître les lésions d'un foie cirrhotique, d'une moelle sclérosée, d'un rein brightique? Quel spécifique prescrirez-vous contre la dyspepsie? Cependant la lésion existe, la vie du malade est en danger. N'est-ce pas ici encore l'hygiène qui vous aidera le mieux, et qui, par le régime alimentaire, vous fera ajourner pour une longue période l'échéance fatale d'un mal inguérissable. Une lésion mitrale ne se répare pas, mais l'hygiène du cardiaque aura cela de bon qu'elle maintiendra la compensation, et reculera indéfiniment les indications de la digitale.

Qu'il s'agisse de maladies inflammatoires ou de maladies de la nutrition, je le répète, l'hygiène s'impose. Sans elle, le traitement resterait forcément incomplet, et souvent même, elle seule, peut conjurer les mauvais effets d'un organe dont le fonctionnement fait défaut. C'est par une bonne hygiène, plus encore que par des médicaments, qu'on arrive à prolonger la vie des malades.

3. HYGIENE PROPHYLACTIQUE.

Mais si l'hygiène, joue, un rôle secondaire, quoique nécessaire, dans le traitement des maladies inflammatoires et des maladies de la nutrition, ses prescriptions prennent la première place dès qu'il s'agit de maladies contagieuses, ou transmissibles.

C'est qu'ici le danger devient général. Il existe non-seulement pour le malade lui-même, mais encore pour la famille et pour la société. Pour le malade, le danger vient de la nature infectieuse de la maladie, qui l'expose à des complications graves, à des lésions secondaires, à la toxémie, ce qui exige de la part de ceux qui en ont la garde des soins constants et minutieux, un *nursing* de premier ordre. Pour la famille, le danger réside dans la possibilité de la contagion, ou de l'infection, qui peut atteindre tous les enfants au lieu d'un seul, immobiliser les adultes et les travailleurs, mettre en danger la vie des vieillards et, faire de la maison, en même temps d'une salle d'hôpital, un foyer de contagion. Et alors un danger

sérieux menace la société, puisque cette maladie contagieuse et infectieuse peut franchir le seuil de la maison contaminée, envahir les maisons voisines, pénétrer jusqu'à l'école, l'atelier, le grand magasin, gagner bientôt tout un quartier ou toute la ville, et créer, non plus un foyer de contagion, mais un centre d'épidémie. Si certaines maladies contagieuses, comme la coqueluche, par exemple, ou la rougeole, ou les oreillons sont d'une nature plutôt bénigne, qui peut jamais prévoir où s'arrêteront les ravages d'une épidémie de scarlatine, de diphtérie, de variole ou de méningite cérébro-spinale. Il arrive même souvent qu'une maladie contagieuse, sous des apparences bénignes, telle la grippe, soit une occasion aux complications les plus graves et donne un coup de fouet à toutes les tares constitutionnelles. Enfin, nous ne connaissons que trop les terribles ravages exercés par la tuberculose, ce fléau du genre humain, qui rampe sourdement dans toutes les classes de la société, et contribue pour plus d'un sixième à la mortalité générale de l'univers.

En face d'une maladie contagieuse, le médecin instruit et consciencieux éprouve un vif sentiment du danger qui existe, de la responsabilité qui lui incombe. Il sait fort bien qu'il ne s'agit plus d'une simple prescription chez le pharmacien mais qu'il y a autre chose à faire; qu'il ne doit pas chercher uniquement à sauver la vie du malade, mais qu'il lui faut encore protéger la santé de ceux qui l'entourent, qu'il s'agisse de ses parents, de ses amis ou de ses concitoyens. C'est pourquoi, dans un cas de maladie contagieuse, le médecin qui a conscience de sa responsabilité établit d'abord, et en premier lieu, la prophylaxie.

Nous connaissons les moyens de défense que nous fournit l'hygiène prophylactique. On peut les ranger sous quatre titres principaux: 1° l'isolement; 2° l'antiseptie et la désinfection; 3° la vaccination; 4° la déclaration aux autorités sanitaires. Je n'insiste pas davantage sur ces points, mais ce sur quoi je veux insister, c'est que la preuve de l'efficacité de ces mesures prophylactiques n'est plus à faire. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les résultats obtenus, soit dans les grands centres, soit dans les établissements spéciaux, soit dans la pratique journalière pour s'en convaincre. N'est-ce pas dans les hôpi-